

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni le Jeudi 7 novembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente de Grignon, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37**

**Nombre de délégués présents :**

47 délégués présents dont 1 suppléant (jusqu'à la délibération n°09)

48 délégués présents dont 1 suppléant (de la délibération n°10 à la n°14)

49 délégués présents dont 1 suppléant (à partir de la délibération n°15)

**Nombre de membres représentés : 13**

**Délégués titulaires présents :**

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER (à partir de la délibération n°10)
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET

GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET (à partir de la délibération n°09)
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD (de la délibération n°00 à la n°08 puis de la délibération n°15 à la n°70)
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

**Délégué suppléant présent :**

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

**Délégués représentés :**

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-François BRUGNON	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE

Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian EXCOFFON	COHENNOZ	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Christophe RAMBAUD	CREST VOLAND	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Evelyne MARECHAL	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Edouard MEUNIER	QUEIGE	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

**Objet : Forêt - Charte Forestière de Territoire 2025 - 2029**

*Rapporteur : M. le Président*

Les forêts couvrent environ 53 % du territoire d'Arlysère, soit environ 40 700 ha. Elles sont source de richesses à la fois économiques, écologiques et sociétales : ressource en bois, accueil d'activités touristiques et de loisirs, protection contre les risques naturels, réservoir de biodiversité, puits de carbone... Cependant, elles présentent aussi de nombreux enjeux : vulnérabilité face au changement climatique, morcellement de la propriété privée, difficultés d'accès à la ressource bois liées à la géographie, difficultés de valorisation des produits bois locaux, conciliation des usages et maintien de sa multifonctionnalité.

Le Syndicat intercommunal Arlysère a initié, porté et animé une première Charte Forestière de Territoire de 2007 à 2011. Afin de poursuivre cette politique et de l'amplifier, dans le cadre de sa dynamique de transition énergétique (TEPOS, PCAET), la Communauté d'Agglomération Arlysère a souhaité de nouveau rassembler les acteurs forestiers locaux. Elle a lancé en 2023 une démarche de concertation qui aboutit aujourd'hui à l'élaboration d'une seconde Charte Forestière de Territoire.

La Charte Forestière de Territoire constitue une stratégie locale de développement forestier. Elle témoigne de la réflexion du territoire sur ses enjeux forestiers, en lien avec le diagnostic établi (dont la synthèse est jointe en annexe) et son engagement dans une dynamique définie pour préserver et valoriser les atouts de ses forêts et résoudre les problématiques posées. Elle n'est pas un outil juridique et réglementaire. Elle n'est pas contractuelle. La Charte Forestière de Territoire est établie pour une durée de 5 ans (2025 – 2029) et s'étend aux 39 Communes du territoire. Elle fera l'objet d'un engagement de la part de la Communauté d'Agglomération Arlysère et des acteurs forestiers locaux (cf. annexe « Engagement mutuel des partenaires de la Charte Forestière de Territoire Arlysère »).

La Charte Forestière de Territoire comprend un programme de 12 fiches actions réparties en 4 thématiques et comprenant au total 43 actions (cf. annexe « Charte Forestière de Territoire – Fiches actions »).

N°T	Thématique	N°FA	Fiche Action
1	Adapter les forêts au changement climatique	1.1	Préserver les peuplements forestiers
		1.2	Gérer le risque incendie en forêt
		1.3	Gérer les épidémies de scolytes
2	Maintenir et valoriser les services écosystémiques	2.1	Maintenir la fonction de protection des forêts contre les risques naturels
		2.2	Préserver et valoriser la biodiversité forestière
		2.3	Maintenir les fonctions de la forêt dans les cycles de l'eau et du carbone
		2.4	Maintenir la multifonctionnalité de la forêt
3	Mobiliser le bois local	3.1	Améliorer la desserte forestière
		3.2	Gérer le morcellement foncier
		3.3	Développer et accompagner les entreprises d'exploitations forestières locales
4	Valoriser le bois local	4.1	Transformer localement les bois locaux
		4.2	Utiliser localement le bois local

Le rôle de la Communauté d'Agglomération Arlysère est de :

- piloter, coordonner et animer la Charte Forestière de Territoire, en s'appuyant sur un comité de pilotage annuel, présidé par l' élu délégué à la forêt des élus d'Arlysère et des acteurs forestiers locaux engagés dans la Charte ainsi que sur des groupes de travail techniques
- porter certaines actions, notamment de réflexions stratégiques qui lui incombent, sous réserve de la disponibilité de dispositifs de subvention de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département qu'elle sollicitera.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve la Charte Forestière de Territoire, sa gouvernance, son programme d'actions et ses engagements;**
- **désigne par 62 voix, Julien BENARD Julien BENARD, élu délégué à la forêt, pour présider le Comité de pilotage de la Charte Forestière de Territoire ;**
- **autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la Charte Forestière de Territoire ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire.**

Le secrétaire de séance  
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Franck LOMBARD

